



# Lettre d'information aux parents d'élèves des communes déléguées de Vire Normandie 2022-2023

## Inscription et facturation Services d'Accueil Périscolaire des Ecoles de Vire Normandie et Centres de Loisirs Communaux

Avant chaque rentrée scolaire, les familles doivent compléter le **dossier unique d'inscription** qui permet aux secrétariats des Mairies des communes déléguées de connaître les coordonnées des responsables légaux et des personnes à prévenir en cas d'urgence et/ou autorisées à venir chercher l'enfant après le dernier temps d'accueil périscolaire. Ce dossier permet également l'inscription aux accueils périscolaires et aux accueils des centres de loisirs communaux.

**La réservation préalable est la garantie pour les communes de maîtriser les présences des enfants selon les souhaits des familles et de disposer du personnel d'encadrement nécessaire.**

## Tarifs uniques pour toutes les écoles de Vire Normandie

La tarification des services d'accueil périscolaire est modulée en fonction de vos revenus. L'attestation CAF ou MSA indiquant votre quotient familial, ou votre numéro d'allocataire, permettra de définir le tarif des services d'accueil périscolaire de votre enfant. Si vous ne l'avez pas fournie au secrétariat de votre Mairie avec le dossier d'inscription, les présences vous seront facturées à la tranche la plus élevée.

	Gardiées	Etude Surveillée	Cantine	Centre de loisirs avec repas	Centre de loisirs sans repas
Quotient < 600	0,74 €	1,05 €	2,95 €	6,70 €	4,64 €
601 < Q < 1200	0,84 €	1,16 €	3,05 €	7,21 €	5,15 €
1201 < Q < 1500	0,95 €	1,27 €	3,10 €	7,73 €	5,67 €
Q > 1501	1,05 €	1,37 €	3,15 €	8,24 €	6,18 €
Exceptionnel	1,58 €	2,21 €	3,84 €	10,00 €	7,50 €

## Comment réserver les services d'accueil périscolaire ?

◆ **Si vous cochez la case « Je connais déjà mon organisation pour l'année 2022-2023 et je souhaite que le planning de mon enfant soit pré-rempli comme suit » :**

Le secrétariat de Mairie enregistrera, pour l'année scolaire, selon les jours indiqués, la présence de votre enfant à chaque service d'accueil périscolaire souhaité. Afin d'éviter la facturation de services non utilisés, il convient d'apporter des modifications au planning pré-rempli sur le Portail Famille ou en prévenant le secrétariat de Mairie en respectant le **délaï impartî** (au plus tard la veille avant 10 heures).

◆ **Si vous cochez la case « J'effectuerai moi-même les réservations selon mes besoins sur le portail famille ou auprès du secrétariat de mairie » :**

Il convient de réserver en respectant le délai, soit sur le Portail Famille ou auprès du secrétariat de Mairie de l'école de votre enfant.



## Délais de réservation et d'annulation

Les réservations et les annulations pour les différents services périscolaires se font jusqu'à 10 h la veille pour le lendemain. Pour le lundi, les réservations sont à effectuer avant 10 h le vendredi dans la rubrique « Planning » du Portail Famille ou auprès du secrétariat de Mairie (par téléphone, mail ou sur place).

**Toute réservation non annulée sera facturée.**

En cas d'absence pour maladie, une régularisation peut être apportée sur présentation d'un certificat médical.

**La présence d'un enfant non-inscrit à un service d'accueil périscolaire sera facturée au tarif « exceptionnel ».**

## Sorties scolaires

Si votre enfant est en sortie scolaire à la journée ou sur plusieurs jours, nous vous invitons à annuler toutes les réservations correspondantes si elles ne sont plus nécessaires.

**L'annulation de ces réservations doit se faire en respectant le délai d'annulation, à savoir au plus tard la veille avant 10 heures et le vendredi avant 10 heures lorsque la sortie a lieu le lundi suivant.**

## Quelles sont les modalités de paiement ?

Le règlement des factures pourra être effectué auprès du secrétariat de Mairie de l'école de votre enfant pour les accueils périscolaires et auprès du service Jeunesse pour les centres de loisirs :

- par prélèvement automatique,
- par chèque à l'ordre de la Régie Centrale de Vire Normandie,
- en espèces, ou par carte bancaire,
- en ligne sur le portail,
- avec les Pass Jeun's pour les centres de loisirs...

## Contacts

**Pour les accueils périscolaires des communes déléguées de Vire Normandie :**

Vire - Service Enseignement	N° vert gratuit 0 800 800 061
Vaudry - Mairie	Tél. 02.31.68.04.17
Roullours - Mairie	Tél. 02.31.68.06.04
St Germain de Tallevende - Mairie	Tél. 02.31.68.27.47
Maisoncelles La Jourdan - Truttemer le Gd	Tél. 02.31.66.90.44

enseignement@virenormandie.fr
mairie.vaudry@virenormandie.fr
mairie.roullours@virenormandie.fr
mairie.stgermaindetallevende@virenormandie.fr
ecole.jacquesprevert@virenormandie.fr

**Pour les centres de loisirs :**

Service Jeunesse Tél. 02.31.66.66.48

**Portail Famille :** <https://portailscolaire.virenormandie.fr>

**Site Internet :** [www.virenormandie.fr](http://www.virenormandie.fr)

jeunesse@virenormandie.fr